

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ANNEXE 1

PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Comme employés d'Hydro-Québec, nos représentants syndicaux, qui agissent en tant que membres d'un comité de santé et sécurité paritaire, ont obtenu la formation nécessaire et possèdent les compétences en ce qui a trait aux différents aspects liés à leurs tâches respectives. Afin de permettre à chaque représentant syndical de bien remplir ses responsabilités au sein du comité, il est recommandé de lui fournir des outils et un complément de formation en santé et sécurité.

Dans ce contexte, nos représentants syndicaux peuvent donc suivre différentes formations qui touchent notamment les volets légaux, relationnels, organisationnels et techniques. À cet effet, nous joignons deux tableaux de suivi de formation des membres syndicaux (*pages 18-19*) qui serviront de guide et qui, nous l'espérons, faciliteront le travail des représentants qui agissent à titre de membres de nos comités.

Les représentants régionaux santé et sécurité ont la responsabilité d'effectuer un inventaire et un suivi des besoins de formation des membres des comités qui se trouvent sous leur juridiction à l'aide du tableau de suivi de formation des membres syndicaux, et doivent planifier avec chacun d'eux la formation demandée et en faire le suivi.

À titre d'exemple, vous trouverez ci-dessous les descriptions des différentes formations disponibles, lesquelles sont dispensées soit par l'employeur, soit par le syndicat ou d'autres organismes.

Le volet légal

Ce volet permet aux représentants syndicaux, membres de comités santé et sécurité paritaires, de connaître les lois et règlements les plus utiles en matière de santé et de sécurité.

- La Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST);
- SIMDUT (Système d'identification de matières dangereuses utilisées au travail);
- Code de sécurité sur les chantiers de construction (R6);
- Règlement sur la santé et la sécurité du travail;
- Harcèlement en milieu de travail;
- Loi C-21 (projet C-45), code criminel;
- Etc.

Le volet relationnel

Ce volet permet aux représentants syndicaux, membres de comités santé et sécurité paritaires, de comprendre la dynamique d'équipe et d'améliorer leur approche dans leurs échanges avec les autres.

- Animation de réunion;
- Résolution de problèmes (règles de consensus);
- Prise de décision;
- Communication orale;
- Etc.

Le volet organisationnel

Ce volet permet aux représentants syndicaux, membres de comités santé et sécurité paritaires, de connaître et d'utiliser les techniques d'élaboration de plan d'action, d'enquête d'accident, etc.

- Enquête et analyse d'accident du travail;
- Techniques de l'arbre des causes;
- Plan d'action de comité de SST;
- Etc.

Le volet technique

Ce volet permet aux représentants syndicaux, membres de comités santé et sécurité paritaires, de connaître et d'être informés des aspects techniques que les membres utilisent dans leur travail afin de mieux les représenter au sein du comité de santé et sécurité paritaire.

- Code de sécurité des travaux;
- Interventions dans un espace clos ou confiné;
- Travaux en hauteur avec ou sans déplacement;
- Travaux susceptibles d'émettre des poussières d'amiante;
- Phénomènes d'induction – installation des mises à la terre (MALT);
- Principes ergonomiques de base;
- Etc.

Aspect syndical

- La déléguée syndicale et le délégué syndical;
- Comment s'organiser syndicalement en santé et sécurité;
- Réclamations à la CSST;
- Santé et sécurité;
- Alerte aux décibels;
- Santé et sécurité sur les solvants;

- Enquêtes d'accidents en santé et sécurité;
- Stratégies syndicales en prévention;
- Dossiers d'appel en santé et sécurité;
- Etc.

Aspect santé Hydro-Québec

- Les chocs électriques;
- Contraintes thermiques (froid);
- Contraintes thermiques (chaleur);
- Maladies transmises par voie hématogène;
- Santé mentale et organisationnelle;
- Travail à l'écran;
- Secourisme et réanimation cardiorespiratoire;
- Virus du Nil occidental;
- Violence au travail;
- Prévention des maladies cardiovasculaires;
- Piqûres d'insectes (allergies);
- Etc.

